

Bilan annuel des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux

En équilibre vers l'avenir

Joliette, le 13 juin 2023 - À l'occasion de ce 20^e bilan annuel et du 20^e anniversaire de l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ), qui sont aussi directeurs provinciaux (DP) en vertu de la LSJPA, ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : leur intervention auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de cette loi.

Tomber, se relever. Plusieurs jeunes contrevenants suivis par les DPJ/DP vivent une longue traversée vers un avenir incertain. Trouver son équilibre après les tumultes de l'adolescence est un enjeu auquel nous devons tous faire face, avec plus ou moins de défis, mais pour certains jeunes, le parcours est souvent plus ardu, semé d'embûches et de détours. Dans ces cas, l'intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre à ces jeunes de retrouver leur équilibre.

Histoires d'adolescents contrevenants

Afin de donner un visage humain aux chiffres et de rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ/DP vous présentent 5 histoires d'adolescents, sous forme de récits numériques. Les histoires sont réelles, seuls les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des jeunes. Nous les avons appelés Rosalie, Tommy, Maxime, Samuel et K.

Pour lire ces histoires ainsi que plusieurs témoignages des acteurs sociaux et judiciaires, suivez ce lien : <http://bilans-dpj-dp.ca/>. Cette année, **8 554** adolescents ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Québec, ce qui constitue une hausse de **14,5 %** par rapport à l'an dernier.

À l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, les DPJ ont enregistré **une faible hausse de signalements traités de 2,5 % et une baisse de signalements retenus de 2 %**.

Les signalements retenus concernent surtout la négligence et l'abus physique.

Le nombre d'enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse a augmenté de moins de **1 %**.

Statistiques régionales 2022-2023

Dans la dernière année, sous la direction de Mme Sylvie Lacoursière, DPJ-DP de Lanaudière, **11 004** signalements ont été traités. Il s'agit d'une **diminution de 1 %**, comparativement à l'année 2021-2022.

Au total, **639** adolescents contrevenants ont reçu les services de la DPJ-DP au regard de la LSJPA, comparativement à **563** l'an dernier.

Pour consulter le bilan 2022-2023 ainsi que les données régionales, visitez le site Web du CISSS de Lanaudière dans la section [Documentation/Rapports](#).

- 30 -

Source : Service des communications